

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 12 mars 2014

La formation des préposés à la collecte des données sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles a pris fin dans les 20 antennes de la



Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) que compte la province du Bandundu. Ce sont au total 958 préposés qui ont été formés. L'heure est maintenant à leur déploiement vers les différents groupements et communes de cette province. Le déploiement est effectif dans certaines antennes et en cours dans d'autres. A la date du 10 mars 2014, 10 antennes sur 20 ont commencé effectivement la collecte des données sur terrain. Il s'agit de Kenge, Popokabaka,

Bagata, Bandundu-ville, Kikwit-ville, Bolobo, Inongo, Kutu, Kwamouth, Mushie.

Le Rapporteur adjoint de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le Professeur Onésime Kukatula, a conduit, du 03 au 08 mars 2014, une mission de supervision des activités de formation des préposés à la collecte des données dans les antennes de Kikwit, Idiofa, Gungu, Bulungu et Masi-Masi-Manimba dans la province du Bandundu. Monsieur Kukatula a invité les autorités politico-administratives et toutes les parties prenantes au processus électoral (la société civile, les confessions religieuses, la police nationale Congolaise, la justice, les femmes et les jeunes, les partis politiques) à s'impliquer totalement dans l'opération en cours, à sensibiliser la population et à assurer la sécurité des préposés à la collecte des données.

Actualités du terrain

Bas-Congo : sur invitation d'une association de femmes, la Section Electorale a animé une conférence, à Matadi, sur le Genre et les Elections, à l'occasion de la journée internationale de la femme, le samedi 08 Mars 2014. Au cours de cette rencontre, les participantes ont été édifiées notamment sur la définition du genre, son cadre juridique, son opérationnalisation dans le domaine électoral, la participation des femmes aux élections législatives de Novembre 2011 ainsi que sur les structures provinciales du Pôle Action Genre et Elections (PAGE).

Kasaï Oriental : la coordination du Pôle Action Genre et Election en collaboration avec la Section Electorale prépare un atelier de renforcement des capacités des animateurs du PAGE en matière de communication. La première réunion préparatoire s'est déroulée à Mbuji-Mayi, le mercredi 05 mars 2014, dans la salle de conférence du bureau de la MONUSCO.

Katanga : la SE a eu une séance de travail, à Lubumbashi, avec le comité du PAGE, le mardi 04 mars 2014, dans le cadre des préparatifs de la Journée Internationale de la femme. Au cours de la réunion, il a été retenu que, pendant le mois de mars, en plus de la sensibilisation électorale, trois activités sur des thèmes d'intérêt pour les femmes seront organisées.

Sud-Kivu : la S.E a animé, aux côtés de la section des affaires politiques, le 06 mars 2014, une séance du cadre de concertation MONUSCO – Partis politiques. La communication de la section des affaires politiques a porté sur le code de bonne conduite des partis politiques, tandis que celle de la SE a traité de la feuille de route de la CENI pour le processus (2013-2016).

Informations générales

Comprendre l'opération de fiabilisation du fichier électoral et stabilisation des cartographies opérationnelles.

1. C'est quoi la stabilisation des cartographies opérationnelles ?

C'est un ensemble d'activités qui consistent à collecter les informations sur terrain permettant de :

- améliorer la nomenclature des groupements, des villages et des quartiers ;
- géo-localiser les entités de base et les sites de vote,
- regrouper les villages autour des sites de vote
- déterminer les possibilités d'accès à ces entités et ces sites de vote, ainsi que leur couverture en réseaux de télécommunication et en radio FM.

2. Quels sont les objectifs spécifiques de la stabilisation des cartographies opérationnelles ?

- Fiabiliser la liste des entités locales de base en harmonisant les listes des villages de chaque groupement officiellement reconnu par le Ministère de l'Intérieur et les listes des quartiers de chaque commune;
- Stabiliser la cartographie des sites de vote :

(i) en confirmant les sites de vote existants ;

(ii) en identifiant, dans le but de rapprocher le plus possible les sites de vote des électeurs, les sites de vote additionnels à créer ;

(iii) en regroupant les villages autour de chaque site de vote ;

(iv) en collectant les coordonnées géographiques des groupements et villages, communes et quartiers et enfin des sites de vote ;

- Produire les cartographies opérationnelles d'usage :

(i) des circonscriptions électorales ;

(ii) des sites de vote ;

- (iii) de couverture réseau ;
- (iv) de couverture médias ;
- (v) d'axes et itinéraires de déploiement logistique.

N.B : Sur terrain, le préposé à la collecte recueillera les données au niveau des groupements ou des communes, des villages ou des quartiers et au niveau des sites de vote.

3. C'est quoi la fiabilisation du fichier électoral ?

C'est un ensemble d'activités qui consistent à :

- identifier et intégrer dans le fichier électoral les électeurs dits « omis » ;
- répartir les électeurs dans les sites de vote ;
- produire des statistiques crédibles d'électeurs par circonscription électorale de base (groupement et commune) et par site de vote.

4. Quels sont les objectifs spécifiques de la fiabilisation du fichier électoral ?

- Afficher les listes des électeurs dans les sites de vote repérés dans le but d'informer les électeurs sur leur lieu de vote ;
- Identifier et intégrer dans le fichier électoral les électeurs dits “omis”, c'est-à-dire détenteurs de la carte d'électeur mais dont le nom ne figure pas sur les listes électorales affichées;
- Améliorer la répartition des électeurs dans les sites de vote;
- Produire des listes fiables d'électeurs par site de vote pour les élections à organiser;
- Réunir les données statistiques sur le nombre d'électeurs de chaque circonscription électorale, permettant l'élaboration du projet de loi portant répartition des sièges pour les élections urbaines, municipales et locales.

N.B : Sur terrain, le préposé à l'affichage affichera, pour consultation, les listes provisoires des électeurs aux sites de vote afin de permettre à tout électeur de vérifier la présence de son nom sur ces listes et enregistrera les réclamations des électeurs par rapport aux listes.

Pour rappel, l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation des cartographies opérationnelles sera clôturée par l'affichage des listes électorales provisoires portant assignation des électeurs par site de vote. Cette opération préélectorale dotera la CENI d'un fichier électoral fiable et d'une cartographie des sites de vote amplement identifiée jusqu'à l'échelon des groupements et communes.